



REPUBLIQUE FRANÇAISE

## MAIRIE DE CHAMBERY

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

ARRÊTÉ N° ART-2023-171

### PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS TRAVAILLANT POUR LA COMMUNE DE CHAMBERY

Vu la délibération du 4 juillet 2020 (DCM-2020-108) portant élection du maire,

Vu la délibération du 4 juillet 2020 (DCM-2020-110) portant élection des adjoints,

Vu l'article L.2122-19 du Code général des Collectivités Territoriales, conférant au maire le pouvoir de déléguer sous sa responsabilité et sa surveillance sa signature, au directeur général des services, au directeur général adjoint, au directeur des services techniques et aux responsables de services communaux,

Le maire de la Ville de Chambéry,

#### ARRÊTE :

##### **Article 1 : Abrogation**

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° ART-2023-090 en date du 21 juin 2023.

##### **Article 2 : Champ de la délégation**

Est déléguée, par direction, aux agents listés à l'article 5, sous la surveillance et la responsabilité du maire, la signature des pièces et actes suivants :

##### **A. Dispositions générales**

###### **2.1 S'agissant du fonctionnement courant des services :**

Les courriers administratifs, ordres de mission et états de frais, attestations, certificats administratifs, notes de services et bordereaux nécessaires au fonctionnement du service placé sous leur responsabilité.

Les procès-verbaux de réception de travaux dans le cadre de l'exécution de marchés publics.

Les mises à dispositions gratuites ou payantes en référence aux dispositions tarifaires votées par le conseil municipal, de salles, espaces, équipements et ou matériels et toutes prestations liées à ces biens.

Les gratuités ou réductions tarifaires dérogatoires (« Ville partenaire » ... ) sont exclues de la présente délégation.

## **2.2 S'agissant de la gestion financière**

Tous documents, courriers et actes se rattachant à la mission d'ordonnateur de la Ville de Chambéry et notamment :

- ☞ Les bons de commande, actes d'engagement des marchés, contrats et conventions, notifications aux tiers et ordres de service pour les services municipaux placés sous sa responsabilité, dans la limite de 5 000 € HT ;
- ☞ Les rapports d'analyse des offres dans le cadre des marchés publics relevant du service dont ils ont la responsabilité, dans la limite de 5 000 € HT ;

La présente disposition ne s'applique pas aux rang 1 pour Sophie Péraldo (direction rayonnement et territoire) et Alice Claret (direction Education Enfance).

## **2.3. S'agissant de la gestion des subventions**

Les décisions de refus relatives aux subventions à destination des associations œuvrant dans les domaines des services municipaux placés sous leur responsabilité.

## **2.4 S'agissant des inscriptions dans les services et établissements municipaux**

Toutes les décisions relatives aux demandes d'inscription ou de dérogation dans les services placés sous leur responsabilité.

## **B. Dispositions spécifiques**

### **2.5. S'agissant de la direction des finances et de la commande publique**

Au surplus de l'arrêté n° 2020-1582, les arrêtés nominatifs des régisseurs d'avances et de recettes lui sont confiés.

### **2.6. S'agissant des délégations de fonction d'officier d'état civil**

Des arrêtés nominatifs seront pris.

### **Article 3 : Mention de la délégation**

La signature des pièces et actes définis à l'article 2 du présent arrêté devra être précédée de la formule suivante « Pour le Maire, Par délégation », suivi de leur nom, prénom et fonction précise.

### **Article 4 : Absence ou empêchement**

#### **Article 4.1 :**

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires de rang 1, la signature des pièces et actes définis à l'article 2 est déléguée, par direction, service ou mission aux délégataires de rang 2, selon le tableau de l'article 5.

#### **Article 4.2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires de rang 1 et 2, la signature des pièces et actes définis à l'article 2 est déléguée, par direction, service ou mission au délégataire de rang 3 selon le tableau de l'article 5.

#### **Article 4.3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires de rang 1, 2 et 3, la signature des pièces et actes définis à l'article 2 est déléguée au directeur général des services.

### **Article 5 : Délégués**

Le tableau mentionné aux articles 2 et 4 est le suivant :

Direction/Service/ Mission	Délégué Rang 1	Délégué Rang 2	Délégué Rang 3
<b>Action Cœur de Ville</b>	Emmanuelle DOMRAULT (directrice projet action cœur de ville)		Pascal MARCHAND
<b>Cohésions Sociale et Urbaine</b>	Dominique BION (direction et mission prévention et tranquillité publique)	Dominique BION	Daphné BOREL
	Quentin CARDINAUD (service animation de la vie sociale)		
	Eulalie QUESNE-TURIN (mission insertion sociale et professionnelle)		
	<i>En cours de recrutement</i> (mission politique de la ville – développement social urbain)		
<b>Communication, Promotion Economique et Marketing Territorial</b>	Véronique DELABRE	---	Enzo BONDETTI
<b>Développement Urbain et Aménagement</b>	Catherine KUENEMANN (urbanisme ; maîtrise d'ouvrage cadre bâti / espace public ; bureau d'études ; stratégie énergie et réseaux ; patrimoine historique)	Catherine KUENEMANN	Marie-Paule MORISSET
	<i>En cours de recrutement</i> (aménagement urbain)		
	Annick GAY (prévention des risques et accessibilité)		
	Ismaël SYLLA (urbanisme – droit des sols)		
Sophie GALLET (immobilier foncier)			

<b>Education Enfance</b>	Oriane BOURDENET (direction)	Oriane BOURDENET	Erwan HETET
	Karine POIROT (relations aux familles)		
	Pascale DEVYS (vie des écoles)		
	Alice CLARET (action éducative)		
<b>Entretien et Maintenance</b>	Fabrice FERROUX (ateliers de fabrications ; entretien des locaux)	Fabrice FERROUX	Marie-Paule MORISSET
	Gaëlle DUBOST (voirie entretien ; maintenance voirie ; voirie électricité ; propreté urbaine)		
	Frédéric PAUL (maintenance bâtiments y compris ateliers énergie et polyvalents)		
	Romain LAPOIRE (espaces verts)		
	Geoffrey MONIN (gestion du domaine public et stationnement)		
<b>Finances et Commande Publique</b>	Isabelle BAUDRY-DELAURIERE	Françoise PEYROT (ressources, fiscalité, dette, dotations, budget annexe et patrimoine)	Enzo BONDETTI
		Abdel EDDAMEN (budget principal - comptabilité)	
		Gwendoline BELLEMIN (commande publique)	

<b>Gestion Administrative et Financière des services techniques</b>	Anne ROBERT	---	Marie-Paule MORISSET
<b>Gestion Administrative et Financière de la DGA DCESR</b>	Aoueli HAMLIL	---	Erwan HETET
<b>Jeunesse, Vie étudiante</b>	Sylvain COLIN	---	Erwan HETET
<b>Juridique et Appui au pilotage</b>	Raphaëlle MUSY (direction)	Raphaëlle MUSY	Enzo BONDETTI
	Lise PAULUS-LEVET (communication interne et documentation)		
	Philippe MONTAGNAC (assurances, juridique)		
	William CASAROTTO (assemblées, communication des documents administratifs(CADA), juridique)		
	Clémence BALLAZ (juridique)		
	Pierre-Olivier BUZZI (courrier)		
	<i>En cours de recrutement</i> (audit contrôle évaluation)		
<b>Logistique et Moyens</b>	Claude BLANKE (direction)	Claude BLANKE	Marie-Paule MORISSET
	Pierre-Henri BURDIN (magasin et achats)		
	Éric DONNIER-VALENTIN (atelier logistique)		
	Jean-Luc PEYREDIEU		

	(atelier mécanique)		
	Mathias EYNARD-MACHET (atelier municipal d'imprimerie)		
<b>Mission Inclusion</b>	Giulietta RICHARD-ROMEI	---	Enzo BONDETTI
<b>Participation Citoyenne</b>	Anne BERNHARD	---	Daphné BOREL
<b>Petite Enfance</b>	Mathilde INGOLD	---	Erwan HETET
<b>Police Municipale</b>	Girolamo CRACCHIOLO	Marie-Laure REYMOND	Pascal MARCHAND
<b>Protocole</b>	Djamel BENMESSAOUD	Marie MALBET	Pascal MARCHAND
<b>Proximité et Citoyenneté</b>	Amandine PEJOAN (direction)	Amandine PEJOAN	Daphné BOREL
	Stéphanie VOTO (population et élections)		
	Elodie ROUX (conseil et service aux usagers)		
	Julien BERTHET (mairies de quartier Bissy Biollay Bellevue)		
	Eric DUPRAZ (mairies de Quartier Centre Laurier)		
	Mohamed SOURAAN (mairies de Quartier Hauts de Chambéry Chambéry-le-Vieux)		
<b>Rayonnement du territoire</b>	Virginie DONNEAUD-MERMET (Direction)	Virginie DONNEAUD-MERMET	Erwan HETET
	Lorène NAVET (Mission développement commercial)		

	Sophie PERALDO (Salles événementielles)		
	Céline COUTAZ (Guichet unique événement)		
<b>Relations internationales</b>	Samuel CAILLAULT	---	Erwan HETET
<b>Ressources Humaines</b>	Clémentine CACCIATORE	Franck FEYEUX (parcours administratif, carrière et rémunération)	Enzo BONDETTI
		Marine FAVARO (développement des compétences et prospectives RH)	
<b>Santé publique et Habitat</b>	Corinne CUGNET	Fabrice DUFUS (hygiène, santé publique)	Daphné BOREL
		Franck SION (logement)	
<b>Sports</b>	Christophe VALENTINO	Jean-Marc LABORET	Erwan HETET
<b>Systèmes d'Information</b>	Olivier SALAS-BARRACHIN	Thierry MAGNAT	Enzo BONDETTI
<b>Transition écologique</b>	Isaure ADAM*	Julie DORIOZ	Marie-Paule MORISSET
<b>Vie Associative et Tiers lieux</b>	Samuel CAILLAULT	Jeanne BREBION (animation et communication)	Daphné BOREL
		Céline MARTINEZ (locaux associatifs)	
		Elsa CHAPPELLE (tiers lieux)	

\* Agent temporairement absent

#### **Article 6 : Exécution du présent arrêté**

Le directeur général des services ainsi que les agents placés sous sa responsabilité sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de la mise en œuvre et du respect du présent arrêté

### **Article 7 : Voies de recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans les deux mois qui suivent son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Dans le même délai, l'auteur du présent arrêté peut être saisi d'un recours gracieux contre celui-ci. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite.

### **Article 8 : Notification**

Ampliation du présent arrêté sera transmise au représentant de l'Etat dans le département de la Savoie.

|

Fait à Chambéry



## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté Signature I\_Parapheur

Numéro attribué à l'acte : ART-2023-171

Objet de l'acte : PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS TRAVAILLANT  
POUR LA COMMUNE DE CHAMBERY

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 5 - Delegation de signature 2 -  
Autres

Date de l'acte : 26 octobre 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-217300656-20231026-lmc1H30446H1-AR

Identifiant unique de l'acte : lmc1H30446H1

Date de transmission en Préfecture : 27 octobre 2023

Date de réception en Préfecture : 27 octobre 2023

Publication : du 27 octobre 2023 au 27 décembre 2023